

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016**

## **Vote des comptes administratifs**

Le conseil municipal valide à l'unanimité les comptes administratifs suivants :

- **Budget principal**

o ***Section de fonctionnement :***

Dépenses de fonctionnement = 394 266.36€

Recettes de fonctionnement = 685 947.32€

**Excédent de fonctionnement réalisé = 291 680.96€**

o ***Section d'investissement :***

Dépenses d'investissement y compris déficit 2014 = 572 292.23€

Recettes d'investissement = 1 080 777.89€

**Excédent d'investissement = 508 485.66€**

**Le conseil décide d'affecter la somme de 213 000 € du fonctionnement en investissement**

- **Budget « Activités commerciales »**

o ***Section de fonctionnement :***

Dépenses de fonctionnement = 9 943.67€

Recettes de fonctionnement = 28 045.00€

**Excédent de fonctionnement réalisé = 18 101.33€**

o ***Section d'investissement :***

Dépenses d'investissement = 64 025.93€

Recettes d'investissement = 17 099.30€

**Déficit d'investissement = 46 926.63 €**

**Le conseil décide d'affecter la somme de 18 101€ de fonctionnement en investissement**

- **Budget « Lotissement du Vallon »**

o ***Section de fonctionnement :***

Excédent de fonctionnement de l'année précédente = 126 321.95€

Dépenses de fonctionnement = 239 180.87€

Recettes de fonctionnement = 239 181.82€

**Excédent de fonctionnement réalisé = 0.95€**

o ***Section d'investissement :***

Déficit d'investissement de l'année précédente = 61 357.60 €

Dépenses d'investissement = 184 391.05€

Recettes d'investissement = 0.00 €

**Déficit d'investissement = 184 391.05 €**

## **Vote des Budgets primitifs**

Le conseil municipal valide à l'unanimité les budgets primitifs suivants :

- **Budget principal**

o ***Section de fonctionnement :***

Dépenses de fonctionnement = 523 089€

Recettes de fonctionnement = 523 089€

o ***Section d'investissement :***

Dépenses d'investissement = 1 407 485€

Recettes d'investissement = 1 407 485€

- **Budget « Activités commerciales »**

o ***Section de fonctionnement :***

Dépenses de fonctionnement = 27 924€

Recettes de fonctionnement = 27 924€

o ***Section d'investissement :***

Dépenses d'investissement = 73 687 €

Recettes d'investissement = 73 687 €

- **Budget « Lotissement du Vallon »**

o ***Section de fonctionnement :***

Dépenses de fonctionnement = 60 000 €

Recettes de fonctionnement = 60 000 €

o ***Section d'investissement :***

Dépenses d'investissement = 196 892 €

Recettes d'investissement = 196 892 €

## **Vote des comptes de gestion**

- Les comptes de gestion, réalisés par la Perceptrice représente l'activité comptable de la commune. Les 3 comptes de gestion sont validés par le conseil municipal.

## **DELIBERATION SUR LE TABLEAU DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE**

Marie-Dominique CHEVRON expose au Conseil le tableau de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) du 14/12/2015. Elle précise qu'une délibération est nécessaire afin de l'adopter et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et présenter la demande d'Ad'AP. La commune de Duerne a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour plusieurs Etablissements recevant du public (ERP) communaux, comportant notamment le phasage et le cout annuel des actions projetées. Il est constitué d'un formulaire et de pièces complémentaires obligatoires. Cet agenda sera déposé en préfecture. Le Conseil municipal vote à l'unanimité.

## **DELIBERATION POUR L'EMPRUNT LIE AUX TRAVAUX DU CENTRE D'ACCUEIL**

Patrick HERRERO détaille au conseil les différentes propositions financières de la part de plusieurs banques notamment la Caisse d'Epargne, la Poste et Le Crédit Agricole pour l'emprunt du Centre d'accueil. Le taux d'emprunt est à 1.52% pour la plus intéressante. Le TAD se renseigne aussi de leur côté. Pour l'instant aucun prêt n'a été contracté. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **DELIBERATION POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DU VILLAGE**

Une demande de subvention pour le Fonds Public Local d'Investissement sera envoyée cette semaine pour la traversée de l'agglomération. Le conseil municipal vote à l'unanimité.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 7 AVRIL.**